

La Défense, le 6 octobre 2020

Objet : Organisation du travail et présence sur site à partir du 12 octobre 2020

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire en France et des préconisations du gouvernement, la Direction de **GSA+** en accord avec les membres du CSE a décidé de modifier l'organisation de travail.

A partir du lundi 12 octobre et jusqu'au 30 octobre 2020, **le nombre de jours minimum de présence sur site est réduit; il passe de 3 jours à 2 jours.**

Les jours de télétravail seront à valider avec les managers qui communiqueront au service RH les jours de présence décidés.

Nous aviserons de la situation à la fin du mois d'octobre pour déterminer dans quelles mesures une reprise complète sur site est envisageable.

Nous vous rappelons que la pause des absences sur les périodes de Toussaint et Noël doit être anticipée. Nous vous remercions de les renseigner rapidement dans Kélio afin d'organiser l'activité au sein des services.

Il est rappelé que les RTT doivent être utilisés avant le 31/12 de l'année. Selon l'accord CET en vigueur, le nombre maximum de RTT pouvant être déposés sur le CET est de 4 jours.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET

Directeur

